

Il est possible d'alléger le stress financier, médical et émotif en détenant une police d'assurance contre le risque de maladie grave ou d'assurance invalidité.

Au Québec, toute référence au terme conseiller correspond à conseiller en sécurité financière au titre des polices d'assurance individuelle et de fonds distincts, et à conseiller en assurance collective / en régimes de rentes collectives au titre des produits collectifs.

Fondée en 1847, la Canada-Vie a été la première compagnie d'assurance-vie canadienne. Elle offre un large éventail de produits et de services d'assurance et de gestion du patrimoine à l'intention des particuliers, des familles et des propriétaires d'entreprise de tout le Canada. La Canada-Vie est une filiale de La Great-West, compagnie d'assurance-vie et est membre du groupe de sociétés de la Corporation Financière Power. Visitez notre site Web au [www.canadavie.com](http://www.canadavie.com).

- <sup>1</sup> Selon la prestation mensuelle, la date de début de l'indemnisation, la définition d'invalidité et les autres caractéristiques de la police souscrite.
- <sup>2</sup> Comme défini dans la police. La prestation forfaitaire est payable lorsqu'une personne reçoit le diagnostic de l'une des maladies graves couvertes et si la période de survie a été satisfaite.
- <sup>3</sup> La Canada-Vie n'est pas tenue d'offrir les services de Shepell • fgi décrits ci-dessus et elle est libre de modifier ou d'annuler l'accès à ces services sans préavis.
- <sup>4</sup> En ce qui a trait à l'assurance invalidité, l'avenant Remboursement de la prime (50 %) prévoit le remboursement d'au plus 50 % de la prime annuelle admissible ayant été versée ou ayant fait l'objet d'une exonération aux termes de la police si les demandes de prestations présentées ont été minimales. Pour ce qui est de l'assurance contre le risque de maladie grave, les avenants de remboursement de la prime prévoient un remboursement pouvant atteindre 100 % de la prime admissible payée si la prestation forfaitaire n'a pas été versée.

Cette brochure donne un bref aperçu de certaines caractéristiques du contrat PrioritéVie. Nous avons déployé tous les efforts possibles pour nous assurer de l'exactitude de ce document; néanmoins, certaines erreurs ou omissions sont possibles. Cette brochure n'est pas un contrat et ne fait pas partie d'un contrat. En cas de divergence entre l'information contenue dans ce document et les conditions du contrat, les conditions du contrat prévaudront.

Ensemble, on va plus loin<sup>MC</sup>



Combien pouvez-vous gagner au cours de votre vie?

**Protégez votre  
potentiel** de revenu futur



Beaucoup de gens ne se rendent pas compte qu'ils gagneront des

# millions de dollars au cours de leur vie.

Saviez-vous que vous pourriez gagner des millions de dollars au cours de votre vie? Si vous avez 35 ans et que votre salaire annuel s'élève à 50 000 \$ par année, votre revenu potentiel total à l'âge de 65 ans est de 2 194 000 \$, en supposant une hausse de 2,5 pour cent par an. Votre aptitude à travailler et à générer un revenu constitue un de vos actifs les plus précieux. Vous avez travaillé fort pour trouver la bonne carrière et vous avez des plans d'avenir. Si votre capacité à travailler était compromise, cela pourrait avoir des répercussions importantes sur vos plans.

■ **Qu'est-ce que vous risquez de perdre?**

## Planifiez vos options

Une assurance pour la vie – réduisez le risque financier, parce que la vie continue.

Vous avez un plan d'avenir. Cela vous aide à garder le contrôle. Toutefois, nous ne pouvons tout contrôler, malgré un plan bien ficelé.

Bon nombre de personnes rêvent d'une vie et d'une retraite à la fois longues et exemptes de problèmes de santé. La plupart des gens ne prévoient pas tomber malades ou devenir invalides. Que vous amorciez votre carrière, élevez une famille, payiez les études supérieures de vos enfants ou entriez dans le troisième âge, envisagez la possibilité de vous protéger et de réduire le risque de ne pas réaliser vos objectifs de vie.

■ **Vos besoins évoluent**

La Canada-Vie<sup>MC</sup> offre des produits d'assurance invalidité et d'assurance contre le risque de maladie grave – garanties et avenants – pour suivre l'évolution de vos besoins et aider à protéger votre potentiel de revenu futur.

Pour beaucoup, il en coûterait aussi peu que deux à cinq pour cent de leur revenu pour protéger leur style de vie et leur programme de sécurité financière en cas d'invalidité.\*

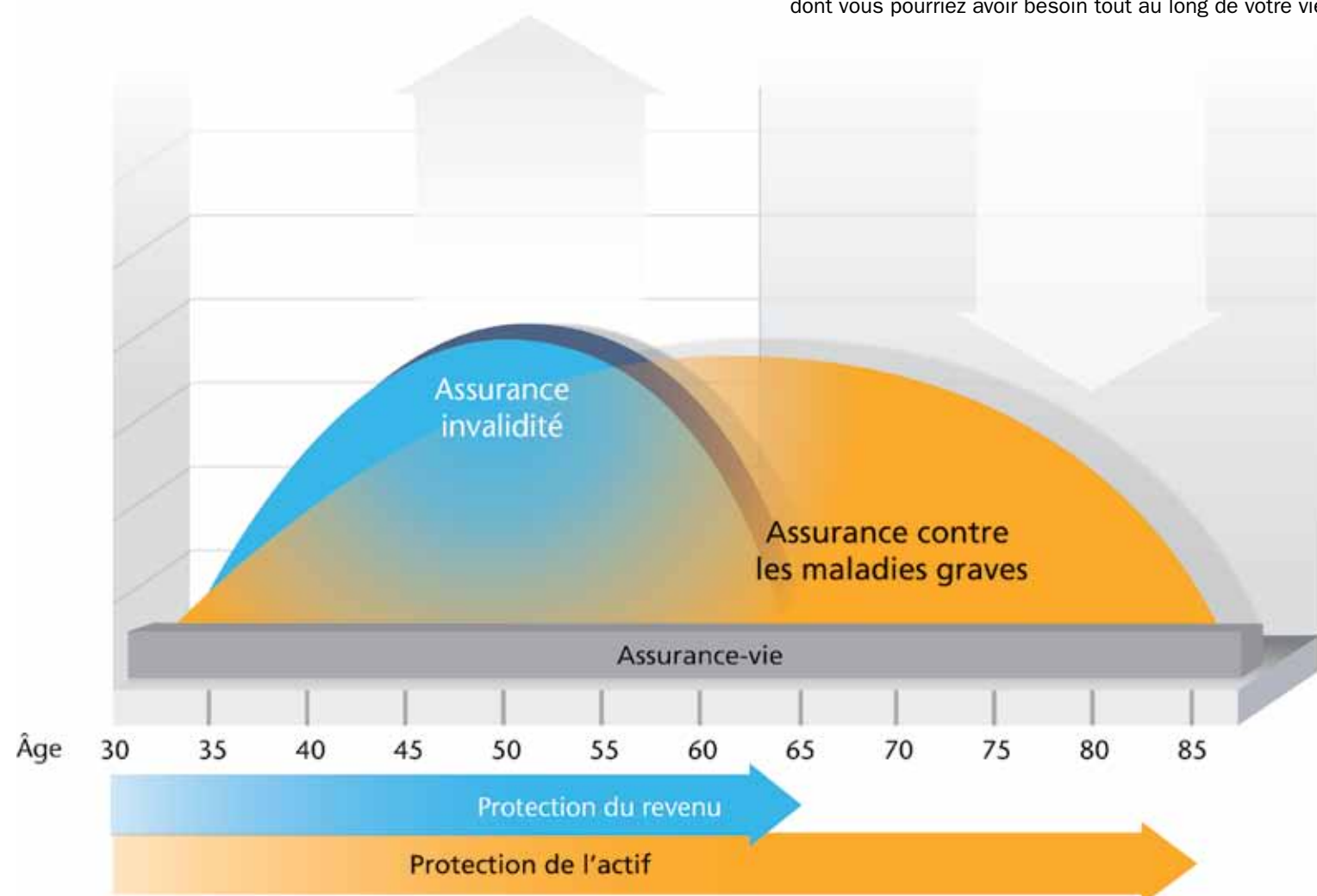
\* Le montant de la prime dépend de divers facteurs tels l'âge, le sexe, les habitudes de tabagisme, l'état de santé, la profession, le montant de la protection et les modalités de la police.

Vous avez travaillé fort pour trouver la bonne carrière et vous avez des plans d'avenir.

■ **Tenez compte de la valeur de :**

- La protection de votre revenu en cas d'invalidité
- La poursuite de vos objectifs de retraite si vous étiez atteint d'une maladie ou d'une affection couverte
- La préservation de votre dignité à la suite d'une perte d'autonomie

Les gens vivent plus longtemps. Grâce aux avancées de la médecine et à la détection précoce des maladies, les chances de survivre à une maladie grave sont également accrues. Vous souhaitez être soigné par les meilleurs médecins et bénéficier des meilleures options de traitement – la lutte à mener pour survivre est de taille. Cependant, le rétablissement de votre santé ne va pas toujours de pair avec la reconstitution intégrale de votre patrimoine. Il est possible d'alléger le stress financier, médical et émotif en détenant une police d'assurance contre le risque de maladie grave ou d'assurance invalidité. La Canada-Vie est l'un des chefs de file de l'industrie. Elle mise sur la solidité de produits qui ont fait leur preuve pour vous fournir le soutien dont vous pourriez avoir besoin tout au long de votre vie.



Parez à l'imprévu

## Grâce à l'assurance invalidité et à l'assurance contre le risque de maladie grave de la Canada-Vie

■ **Aspect financier**

**Assurance invalidité**

Au cours de vos années actives, votre capacité à gagner un revenu est ce qui vous permet de profiter des choses de la vie qui sont importantes pour vous, comme faire l'achat d'une maison, avoir une famille ou retourner aux études. L'assurance invalidité Protection Niveau de vie offerte par la Canada-Vie peut vous aider à vous protéger contre les pertes financières en remplaçant un pourcentage de votre revenu, ce qui vous aiderait à assumer vos responsabilités financières si une invalidité vous empêchait de travailler<sup>1</sup>.

**L'avantage Canada-Vie – Pour répondre à l'évolution de vos besoins**

L'option d'assurabilité future vous offre la possibilité d'augmenter le montant de votre prestation mensuelle une fois pendant votre invalidité, afin de vous assurer que votre protection demeure appropriée au moment où vous en avez le plus besoin.

L'Avenant Rente viagère en cas d'accident / Rente viagère décroissante en cas de maladie permet de prolonger le versement des prestations d'invalidité au-delà de l'âge de 65 ans si vous demeurez totalement invalide, afin de vous venir en aide au cours de la période du troisième âge. L'invalidité totale doit avoir commencé avant l'âge de 65 ans.

**Assurance contre le risque de maladie grave**

Si vous êtes atteint d'une maladie grave couverte<sup>2</sup>, comme une crise cardiaque, un ACV ou un cancer constituant un danger de mort, l'assurance contre le risque de maladie grave peut compléter les prestations versées aux termes d'une protection d'assurance invalidité. L'assurance PrioritéVie<sup>MC</sup> de la Canada-Vie prévoit le versement d'une prestation en une somme forfaitaire pour aider à couvrir les dépenses imprévues comme les traitements médicaux ou les frais de médicaments non couverts par le système de soins de santé public, l'absence de travail (la vôtre ou celle d'un membre de la famille qui prend soin de vous) ou les autres coûts liés à votre rétablissement. La prestation forfaitaire peut être utilisée lorsque vous en avez le plus besoin et peut limiter la nécessité de puiser dans votre épargne.

**L'avantage Canada-Vie – Pour répondre à l'évolution de vos besoins**

De nombreux Canadiens s'inquiètent de l'endroit où ils vivront s'ils ne sont plus en mesure, mentalement et physiquement, de vivre seuls. Selon les projections du gouvernement du Canada, le groupe des personnes âgées de 65 ans et plus augmentera, en moyenne,

de 215 385 personnes par année entre 2010 et 2036. En 2010, les personnes âgées de 65 ans et plus constituaient 14,1 pour cent de la population totale au Canada. D'ici 2031, on s'attend à ce que ce chiffre passe à 22,8 pour cent. En 2010, on comptait 4,8 millions de Canadiens âgés de 65 ans et plus et on prévoit qu'il y en aura 10,4 millions d'ici 2036.

Source : Statistique Canada. Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires (2009-2036). (No 91-520-X au catalogue).

Plus on avance en âge, plus le risque de perte d'autonomie augmente. Si vous répondez à la définition de « perte d'autonomie » et que la période de survie de 90 jours aux termes du produit *PrioritéVie* (assorti de l'avenant Perte d'autonomie) a été satisfaite, vous recevrez le plein montant forfaitaire au titre de l'assurance contre le risque de maladie grave. La pleine réalisation de votre prestation afin de l'investir pour vos besoins en soins de longue durée est un avantage que procure le produit de la Canada-Vie; il faut savoir que ce ne sont pas toutes les compagnies d'assurance qui offrent une protection la vie durant en cas de perte d'autonomie ni la perte d'autonomie en tant que maladie grave couverte facultative.

■ **Aspect médical**

**Autres mesures de soutien offertes par Best Doctors, Inc.**

Beaucoup d'analyses et de rendez-vous peuvent être nécessaires, et le diagnostic et les recommandations de votre médecin ne représentent qu'une opinion. Les services offerts par Best Doctors, Inc. vous permettent de demander que vos dossiers médicaux soient examinés par des spécialistes affiliés à des établissements médicaux de renom partout dans le monde. Vous avez ainsi accès à des connaissances médicales et à des traitements de pointe.

L'examen de vos dossiers par Best Doctors et les consultations personnelles peuvent vous aider à gérer le stress émotif, car vous pouvez compter sur les conseils les plus éclairés qui soient.

La Canada-Vie n'est pas tenue d'offrir les services de Best Doctors, Inc. et elle peut modifier ou annuler l'accès à ces services en tout temps sans préavis. Les définitions de condition médicale de maladie grave couverte contenues dans le contrat *PrioritéVie* peuvent être plus restrictives que celles à l'égard desquelles Best Doctors, Inc. dispense ses services. Ces services peuvent être dispensés à un assuré, même s'il n'a pas droit à des indemnités aux termes de la police *PrioritéVie*. Toute assertion ou garantie concernant ces services relève de Best Doctors, Inc. et non pas de la Canada-Vie.

**Services de consultation et de soutien pour les problèmes émotifs fournis par Shepell • fgi<sup>MC</sup>**

La Canada-Vie vous offre la possibilité, à vous ou à votre aidant principal, d'accéder à des services de consultation et de soutien pour les problèmes émotifs pendant un maximum d'un an après la date de l'établissement du diagnostic par l'entremise des services de consultation professionnels de Shepell • fgi<sup>3</sup>.



■ **Recouvrez votre argent grâce à l'avenant Remboursement de la prime**

Qu'avez-vous à perdre? Heureusement, ce n'est pas tout le monde qui sera nécessairement atteint d'une invalidité de longue durée au cours de sa carrière ou qui aura des problèmes de santé liés à une maladie grave. Si vous êtes épargné, il vous est possible de récupérer la totalité ou une partie de la prime que vous avez versée au moyen des avenants Remboursement de la prime de la Canada-Vie<sup>4</sup>. Souscrivez la protection dont vous avez besoin et vous pourriez profiter d'un remboursement de prime s'il s'avère que vous n'avez pas souffert d'une affection invalidante ou d'une maladie grave couvertes.

■ **Quel est le meilleur moment pour souscrire une assurance invalidité ou une assurance contre le risque de maladie grave?**

Le meilleur moment pour souscrire une assurance invalidité et une assurance contre le risque de maladie grave à un coût moindre est lorsque vous êtes jeune et en santé. Ces formes d'assurance peuvent s'avérer précieuses à plusieurs stades de la vie en raison de la protection fondamentale que chacune procure et de la possibilité d'adapter chacune en fonction de l'évolution des besoins et du budget.

■ **Mettez les régimes de revenu en perspective**

Élaborez dès aujourd'hui un plan apte à préserver votre style de vie ainsi que vos objectifs financiers et à vous permettre de vous concentrer sur votre avenir. Discutez avec votre conseiller pour en apprendre davantage sur l'assurance invalidité et sur l'assurance contre le risque de maladie grave dont vous avez besoin pour réduire les risques.

*Information importante à l'endos de la brochure.*